

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF

**DELIBERATION n°46/2016**

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU SENAT  
INTEMPERIES D'OCTOBRE 2015**

Conseillers en exercice : 23  
Présents : 14  
Excusés : 9  
Pouvoirs : 5  
Votants : 19

# SÉANCE DU 11 JUILLET 2016

L'an deux mille seize, le lundi onze juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le premier juillet 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

**PRESENTS** : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Sylvie DAVILLER, Adjoints,

Mesdames, Messieurs : Jean-Marie BELLONE, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Virginie CHABERT, Grégory MARCUCCI, Jean-Louis MILLO, Aline ZANI, Jean-François PIOVESANA, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Laurence MARGAILLAN qui a donné pouvoir à Martine LIPUMA, Claudine NAVARRO, Hélène GARDET qui a donné pouvoir à Grégory MARCUCCI, Jean-Pierre MAURIN qui a donné pouvoir à Christian GORACCI, Colette ZALMA qui a donné pouvoir à Christine VAUTRIN, Christian FARALDI, Eric ROMAN qui a donné pouvoir à Pierre BRANCATO, Théodore PAPPALO, Annie BARBIER.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Grégory MARCUCCI

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que Monsieur le Président du SENAT l'a informé de l'attribution d'une subvention de 12.000 €, au titre de la dotation d'action parlementaire pour l'exercice 2016, pour les intempéries d'octobre 2015, sur proposition des cinq sénateurs des Alpes Maritimes : Jean-Pierre LELEUX, Dominique ESTROSI-SASSONE, Louis NEGRE, Colette GUIDICELLI et Marc DAUNIS.

Monsieur le Maire rappelle que les devis établis, suite aux intempéries, s'élèvent à :

Pour la <b>réfection du soutènement</b> du chemin du Riou Merlet à	209.443 € HT
Pour la <b>consolidation du Pont</b> de la Brague à	6.370 € HT
Pour la <b>consolidation du Pont</b> du Vallon du Camp de Tende à	6.225 € HT
<i>Pour un total de</i>	<i>222.038 € HT</i>

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu et après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** la réalisation des travaux de réfection de soutènement du chemin du Riou Merlet, et de consolidation des ponts de la Brague et du Vallon du Camp de Tende ;

**APPROUVE** le montant prévisionnel de 222.038 € HT

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel comme suit :

Coût des travaux HT	222.038 €
Aide sollicitée auprès de l'Etat au titre de la DETR 30%	66.611 €
Subvention sollicitée auprès du Conseil Départemental (222.038-66.611-10.000x10%)	14.542 €
Aide exceptionnelle d'urgence accordée par la CASA	10.000 €
Aide d'urgence accordée par le SENAT	12.000 €
Part communale HT	118.885 €
TOTAL HT	222.038 €

**REMERCIÉ** Monsieur le Président du SENAT et les Sénateurs des Alpes Maritimes pour cette initiative d'aide accordée aux Communes sinistrées.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,  
Les formalités de publicité ayant été  
Effectuées le  
Et la délibération expédiée à la  
Sous-préfecture le

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Emmanuel DELMOTTE